

Voilà un document qui présente l'architecture de déploiement de la fibre. C'est le PBO qui constitue la limite entre la partie collective (Orange) et la partie utilisateurs (Fournisseur d'Accès Internet de son choix).

Il est possible d'avoir des informations sur l'avancement du déploiement pour chaque utilisateur.

Il faut aller sur : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Choisir son adresse:

Exemple :





L'installation de la fibre optique, comment ça marche ?

Une arrivée par étapes

Le déploiement de la fibre optique dans une commune se fait par étapes.

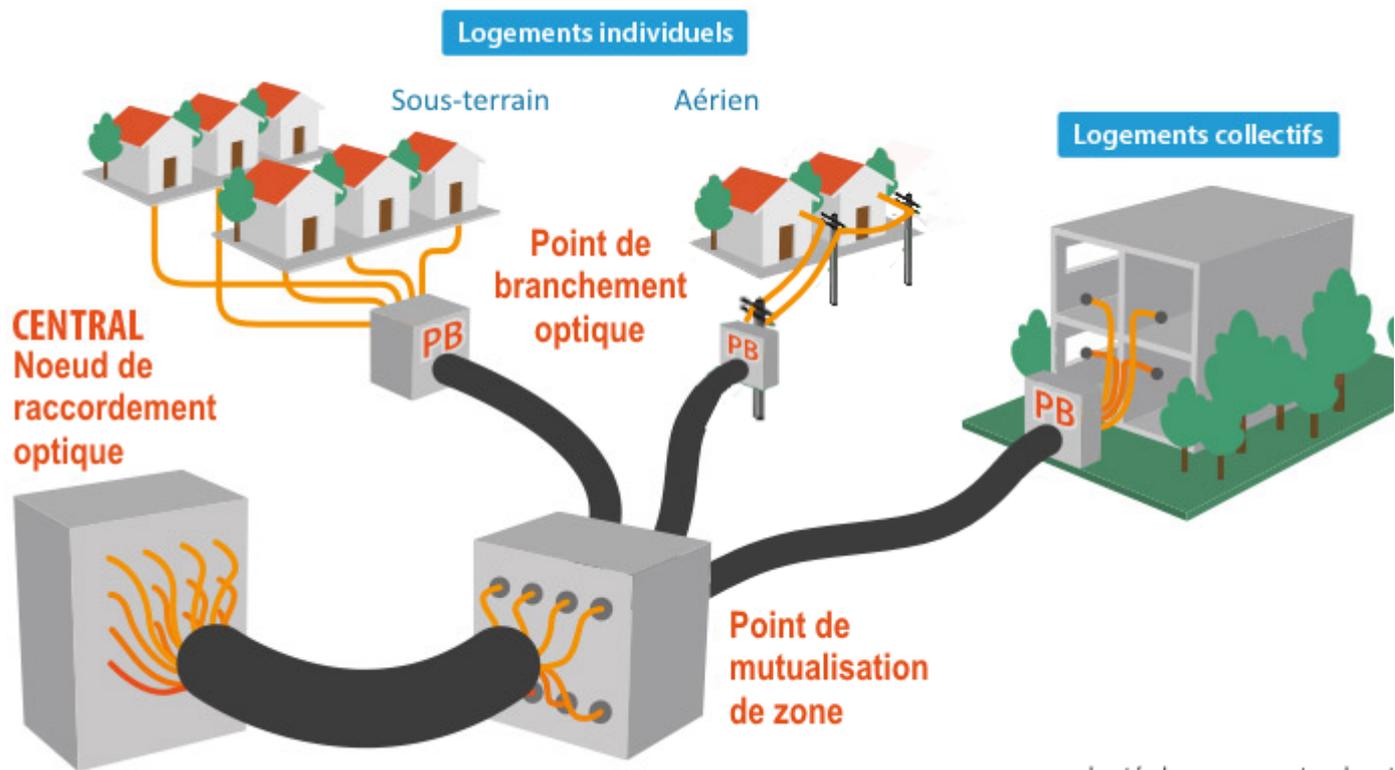
La fibre part d'un **NRO** (Nœud de Raccordement Optique), équivalent d'un « central téléphonique » pour la fibre optique. Ce NRO est raccordé à différents **PMZ (Points de Mutualisation de Zone)** qui sont **des armoires** réparties dans les quartiers de la commune (cf. photo ci-dessous).



A partir de ces armoires, la fibre se distribue dans les rues du quartier, soit en sous-terrain (lorsque les réseaux existants le permettent), soit en aérien (accrochée à des poteaux). Elle alimente alors des PA (Points d'Aboutement) puis des **PBO (Points de Branchement Optique)** situés dans la rue ou dans les immeubles (suite à un accord avec les copropriétaires).

L'ultime étape consiste à prolonger la fibre depuis le PBO jusqu'aux logements (cf. schéma ci-dessous).

Lorsque l'armoire PMZ d'un quartier est connectée au NRO, on dit que « la fibre est dans le quartier ». Lorsque le PA puis le PBO d'une rue sont raccordés, on dit que « la fibre est dans la rue » puis que les logements de la rue sont « éligible à la fibre » ou « raccordable ». Enfin, on est « raccordable à la fibre » lorsque le branchement du logement a été réalisé à partir du PBO le plus proche.



adapté de auvergnetreshaut

Qui s'occupe de quoi ?

Il existe plusieurs Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). A l'exception des zones urbaines très denses (une centaine de communes en France), le « réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné » (Ftth : « Fiber To The Home » en anglais) est mutualisé : un seul FAI est chargé de réaliser la jonction entre le NRO et les PBO.

Une fois les PBO installés, chaque fournisseur (FAI) peut proposer à ses clients le raccordement des logements concernés.

Les collectivités locales (communes et communauté urbaine) accompagnent le déploiement de la fibre en gérant les aspects liés à l'urbanisme et à la voirie. Elles ont aussi un rôle d'information des habitants et des acteurs de l'immobilier.